

LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE CHIARTRES au Rédacteur de l'AMI DE LA RELIGION.

" Monsieur,

" Il y a une question que nous ne pouvons perdre de vue. La solution qui l'attend décidera de la grandeur et du salut de la France ou de son abaissement, disons-nous, de sa perte inévitable. Les sanctifications, l'alliance anglaise, la question d'Orient et d'autres intérêts semblables peuvent avoir une issue diverse ; mais dans tous les cas ils ne peuvent aller qu'à nous procurer avec plus d'éclat, ou à nous ménager avec plus de mesure cette haute réputation et cette gloire qui n'est après tout que la décoration et non la vie des empires. Quant aux difficultés qui retardent la liberté d'enseignement, elles sont de nature à produire des effets tout autrement décisifs. Il s'agit ici du fondement de la société tout entière. La religion, les lois, les mœurs, l'ordre général, l'autorité publique elle-même verront leurs bases brisées et anéanties, si les vœux humains s'égarèrent et se méprennent sur ce grand objet. Dieu, profondément oublié, ou rappelé seulement par l'impunité et le blasphème, laissera à notre peuple, l'un des plus religieux du monde entier, même avant Jésus-Christ, le seul partage réservé à ceux qui se séparent avec orgueil de ce grand être, c'est-à-dire la confusion, la honte et la mort. Cette vérité est si palpable, que l'indifférence ou l'incrédulité ne pense qu'elle trouve dans beaucoup d'esprits est, de toutes les choses étonnantes qu'on voit aujourd'hui, celle qui doit exciter la plus vive et la plus douloureuse surprise.

" Cette question a fait depuis peu de grands progrès. Déjà parfaitement éclairée, elle a reçu un nouveau degré de clarté de la publication des trois ouvrages suivants : *Le Monopole universitaire*, etc. par M. Des Garets ; la défense de ce livre, ou *L'Université jugée par elle-même*, du même auteur ; *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement*, par M. le comte Montalembert (1).

" Les écrivains de l'Université, pour étourdir le public, se sont pris à faire éclater des rires bruyants au sujet des premiers ouvrages. Gaîté forcée et mêlée d'insultes d'une extrême violence (2), qui dis-imulait mal la douleur profonde que leur causait un coup terrible et mortel porté à leur monopole. Il ne leur a pas été possible de prendre ce ton à l'égard du noble pair. Leur bonne humeur aurait été éteinte dès ses premiers élans, et leur mépris serait aussitôt retombé sur eux-mêmes. On n'attaque pas impunément un jeune et brillant auteur qui manie la plume avec tant de talent, et si heureux à corriger, par les grâces du style, l'austérité d'une lumineuse et pressante logique.

" D'un autre côté les personnes éclairées et impartiales méditent avec une sombre anxiété ces trois documents qui fortifient leur conviction ou dissipent entièrement les doutes qu'elles aimaient à conserver.

" Voilà l'état présent d'une controverse la plus importante qui fut jamais. Prenons la discussion au point où elle est parvenue, et tirons les conséquences de ce qui a été clairement établi jusqu'à ce moment.

" Les catholiques, séculiers, prêtres, évêques, suivant la diversité de leur état et de leurs obligations, doivent veiller à la garde d'une foi qu'ils révèrent comme divine, et à laquelle ils tiennent plus qu'à l'air qu'ils respirent. Est-ce que toute société ne trouve pas en elle le droit, si elle a quelque lumière, et le devoir pressant, si elle a quelque sentiment généreux, de défendre invinciblement ce qui fait sa sûreté, son être et sa vie ? La charte a reconnu solennellement la religion catholique, et l'a marquée du grand et glorieux caractère qui consiste à compter parmi ses enfants l'immense pluralité des Français. Elle l'a prise sans doute telle qu'elle la trouvait, c'est-à-dire telle qu'elle existait, du moins quant à son essence, depuis dix-huit siècles. Elle n'a prétendu lui ôter ni son immuable constitution, ni ses droits, ni ses moyens de défense, ni la liberté d'action nécessaire pour préserver les vérités qu'elle possède et qui ont renouvelé et sauvé le monde. Il a été ordonné aux premiers pasteurs surtout, de faire la garde autour de ce trésor et de le garantir de toute atteinte par leur vigilance et leur courage. Mais quoi donc ! l'hérésie se montre-t-elle en ce moment à l'entrée de leur bercail ? Non, ce n'est point cela ; c'est un ennemi bien plus formidable : c'est la réunion de toutes les hérésies. Qu'est-ce à dire ? Ne se bornerait-on pas à fouler aux pieds, à représenter, comme une institution méprisante et

née du mensonge, l'Eglise de Jésus-Christ ? Porterait-on des mains audacieuses sur cet immortel Sauveur lui-même ? lui contesterait-on sa divinité et jusqu'à son existence historique ? Oui ; l'on pousse la haine et le mépris de la foi chrétienne jusqu'à cet excès. Le délire de l'incrédulité monte plus haut, s'il est possible. On attaque l'essence même de l'être souverain ; on ne craint pas, on se fait presque un jeu de le dépouiller de ses augustes et infinies perfections. En aucun temps, même chez les païens, mille fois plus excusables, parce que la révélation ne les avait pas éclairés, l'impiété n'est allée plus loin ni peut-être aussi loin.

" Mais on me demande : Qui est-ce donc qui soutient, qui publie, qui enseigne au milieu de nous ces désolantes, ces effroyables doctrines ? Je réponds : Ce sont les membres les plus célèbres d'un corps à qui la génération qui s'élève est remise d'une manière si absolue, que pas une jeune intelligence ne peut se soustraire à l'incomparable danger de sa direction. Comment prouvez-vous cette lamentable accusation ? — Jamais on n'en établit aucune sur des preuves plus irrécusables. Quand la justice séculière veut convaincre un écrivain d'avoir publié des choses qui tendent à attirer le mépris sur le chef de l'Etat ou à provoquer le renversement de l'Etat lui-même, le ministère public produit les passages les plus forts et les plus explicites de ses publications. Ceux que cette fonction regarde en prennent connaissance, ils examinent et ils jugent. Dans quelque ordre que ce soit, aucun autre moyen n'est donné pour porter un jugement sur des écrits. Or, la première partie de cette procédure, si je puis parler ainsi, a été accomplie par rapport aux écrivains universitaires que j'ai en vue. Au moment où nous sommes, toute la France a été instruite des erreurs inouïes de ces auteurs. Les citations qui les mettent au grand jour sont dans toutes les mains. Pour ce qui me concerne, tout faible défenseur que je suis de la religion de mes pères, depuis trois ans j'ai produit de nombreux passages de ces philosophes ou littérateurs, par lesquels ils sont convaincus de panthéisme, de mépris le plus injurieux pour le divin auteur de la foi chrétienne, d'atteintes profondes portées au dogme de l'immortalité de nos âmes, à la vérité de la religion catholique, à tous les principes sur lesquels repose la morale et qui seuls peuvent prévenir la subversion de toute vertu, de toute règle des mœurs, de tout ordre, de toute subordination et de tout gouvernement quel qu'il soit. Ces textes, je ne les ai mis sous les yeux du public qu'après avoir vérifié leur enchaînement avec ce qui les précède et les suit, après l'examen le plus approfondi et, je puis dire, le plus scrupuleux.

" Voilà une pièce du procès. Je maintiens à la face de la France entière la rigoureuse exactitude de tout ce qu'elle renferme.

" Mais un document bien plus étendu et bien plus important par là même, ce sont les deux ouvrages, désignés plus haut, de M. Des Garets. Je les ai lus avec un soin extrême, et je ne crains pas d'affirmer hautement que, malgré tant d'invectives et de dérisions intéressées, ce travail immense, où l'ordre, la force, la clarté se joignent à la justice des censures et au savoir, mérite une vive attention et une entière confiance.

" C'est ici la seconde partie du procès : on n'y a pas touché jusqu'ici, non plus qu'à la première ; on n'y a pas même, ce semble, jeté un seul coup d'œil. Cependant on ne peut nous refuser, on ne peut refuser à trente millions de Français d'examiner à fond une affaire qui doit décider de tout pour l'avenir de notre patrie. Nous réclamons donc à ce sujet toute l'attention des maîtres de nos destinées, et nous demandons, avec de vives instances, et des juges, des arbitres instruits, désintéressés, dignes en un mot de prononcer sur l'interprétation de nombreux textes de livres dont un seul aurait fait autrefois tressaillir d'horreur la France entière, et qui contiennent, suivant nous, le germe d'une éducation athée et des plus grands malheurs.

" On nous arrête ici, et l'on nous suppose une fin de non-recevoir. Ecoutez. Il est, dit-on, souverainement improbable que des hommes d'esprits, des hommes que leurs défenseurs appellent les *saints* de l'Université, aient consigné dans des écrits les effroyables folies dont vous nous faites le détail. — Examinez, faites examiner, je le répète, choisissez des arbitres éclairés, voilà tout ce que j'ai à vous dire. — Il est improbable, dit-on. — Et moi je soutiens que des hommes qui prodiguent à Spinoza les plus magnifiques éloges, qui préconisent sans mesure la nouvelle philosophie allemande notoirement panthéiste, qui déclarent hautement et en toute occasion qu'ils sont résolus à détruire la religion chrétienne pour mettre à sa place un culte de leur façon, je soutiens qu'il est impossible que ces hommes ne cherchent pas à renverser toutes les vérités reçues jusqu'à nous pour y substituer des systè-

(1) Pour plus de brièveté, je m'abstiens de désigner quelques autres écrits intéressants et utiles qui ont paru depuis peu sur le même sujet.
(2) Ils qualifient leurs adversaires d'épileptiques, de crocheteurs ivres, etc.